

Les grandes lignes du Budget primitif 2019

En fonctionnement

Les dépenses 2019 – 3 037 000 euros

Charges à caractère général et frais de personnel représentant 1 597 000 € dont :

-frais du personnel affecté par la CCST	512 000 €
-marché de travaux, entretien, réparation	400 000 €
-analyses et études	50 000 €
-achat d'eau	250 000 €
-énergie	80 000 €
-charges de gestion	305 000 €

Reversement redevance pollution (Agence de l'Eau) 350 000 €

Charges financières (intérêts d'emprunts) 100 000 €

Dotation aux amortissements 500 000 €

Dépenses imprévues 10 000 €

Admissions non valeurs 30 000 €

Charges exceptionnelles 30 000 €

Provisions pour risques 20 000 €

Virement section investissement 400 000 €

Les recettes 2019 – 2 367 000 euros

Vente d'eau aux abonnés 1 950 000 €

Travaux facturés aux abonnés 50 000 €

Redevance pour pollution 352 000 €

Amortissement subvention 15 000 €

☞ Le déficit de l'année 2019 de 670 000 € est compensé par l'excédent 2018 de 964 000 €, d'où un excédent de 294 000 €.

Les dépenses 2019 – 3 772 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- **pour le remboursement d'emprunts en capital** 200 000 €
- **pour les opérations patrimoniales** 50 000 €
- **pour couvrir les restes à réaliser** 814 000 €
- **pour les immobilisations en cours** 100 000 €
- **pour amortissement de subventions** 15 000 €

Les restes à réaliser concernent principalement :

- **La réhabilitation des châteaux d'eau de Chavannes-les-Grands et Lepuix-Neuf** 135 000 €
- **Le filtre à charbon actif de Grandvillars** 590 000 €
- **L'achat de 2 véhicules Renault Kangoo** 25 000 €
- **Le renouvellement de la canalisation AEP sous le pont du canal sur la commune de Brebotte** 52 000 €

Les travaux à engager sur 2019 représentent 2 590 000 euros dont :

- La liaison Beaucourt-Delle pour assurer l'autosuffisance en AEP** 1 375 000 €
- La réalisation d'un schéma directeur afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, d'optimiser la production et d'établir une programmation pluriannuelle des travaux** 50 000 €
- La fin des travaux des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes-les-Grands** 100 000 €
- Le filtre à charbon actif de Grandvillars pour** 75 000 €
- La démolition du réservoir du Bannet sur la commune de Montbouton** 50 000 €
- L'achat d'un véhicule dans le cadre d'un renouvellement** 15 000 €
- Le renouvellement des réseaux de production et de distribution rue de Boron à Grandvillars, du panneau d'agglomération au réservoir** 220 000 €
- Le renouvellement du réseau de la rue des Combes à Fêche l'Eglise** 120 000 €
- Le renouvellement d'une partie de la rue principale à Florimont en concertation avec le réseau assainissement** 100 000 €
- La création d'une interconnexion entre Croix et Saint-Dizier-l'Evêque (pour limiter au maximum l'achat d'eau au syndicat des eaux d'Abbevillers)** 300 000 €

-L'achat d'une pompe de secours pour le pompage F1 de Faverois	10 000 €
-L'achat et la pose de 2 pompes au puits de Grosne	20 000 €
-Le renouvellement de la télégestion dans le cadre de la suppression des lignes RTC	40 000 €
-L'achat et la pose d'un groupe électrogène pour le pompage de Faverois	40 000 €
-La remise en état des clôtures de l'ensemble des sites	50 000 €
-La reprise de l'étanchéité de la station de pompage F1 du presseur de Lebetain et du château d'eau de Croix	25 000 €

Les recettes 2019 – 1 550 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- de provision aux amortissements	500 000 €
- pour les opérations patrimoniales	50 000 €
- de virement depuis la section de fonctionnement	400 000 €
- d'immobilisations en cours	100 000 €

Un emprunt de 500 000 euros est proposé pour prendre en charge les travaux.

☞ Le déficit de l'année 2019 de 2 222 000 € est compensé par l'excédent 2018 de 2 288 000 €, d'où un excédent de 66 000 €.

	Budget 2019	Résultat 2018	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-- 670 000	964 000	294 000
Investissement	-- 2 222 000	2 288 000	66 000
Total	-- 2 892 000	3 258 000	360 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire,
- D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire

2019-02-04 Vote du DOB-Service Assainissement Collectif sur la base d'un rapport
Rapporteur : Christian RAYOT

Notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Depuis mi-2016, l'ensemble de sa compétence est géré en régie.

Les éléments marquants de 2018

L'année 2018 a été marquée par la réalisation :

- de travaux sur les réseaux : mise en séparatif de réseaux sur Joncherey (rue d'Alsace), sur Courtelevant (secteur Nord de la commune) et sur Delle (quartier du collège),
- des travaux de réduction des eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration de Grandvillars par la mise en place de clapets anti-retours,
- d'études de maîtrise d'œuvre : création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne, réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt avec création d'un bassin d'orage, mise en séparatif de réseaux sur Florimont (tranche 1) et sur Beaucourt (secteur Fonteneilles).

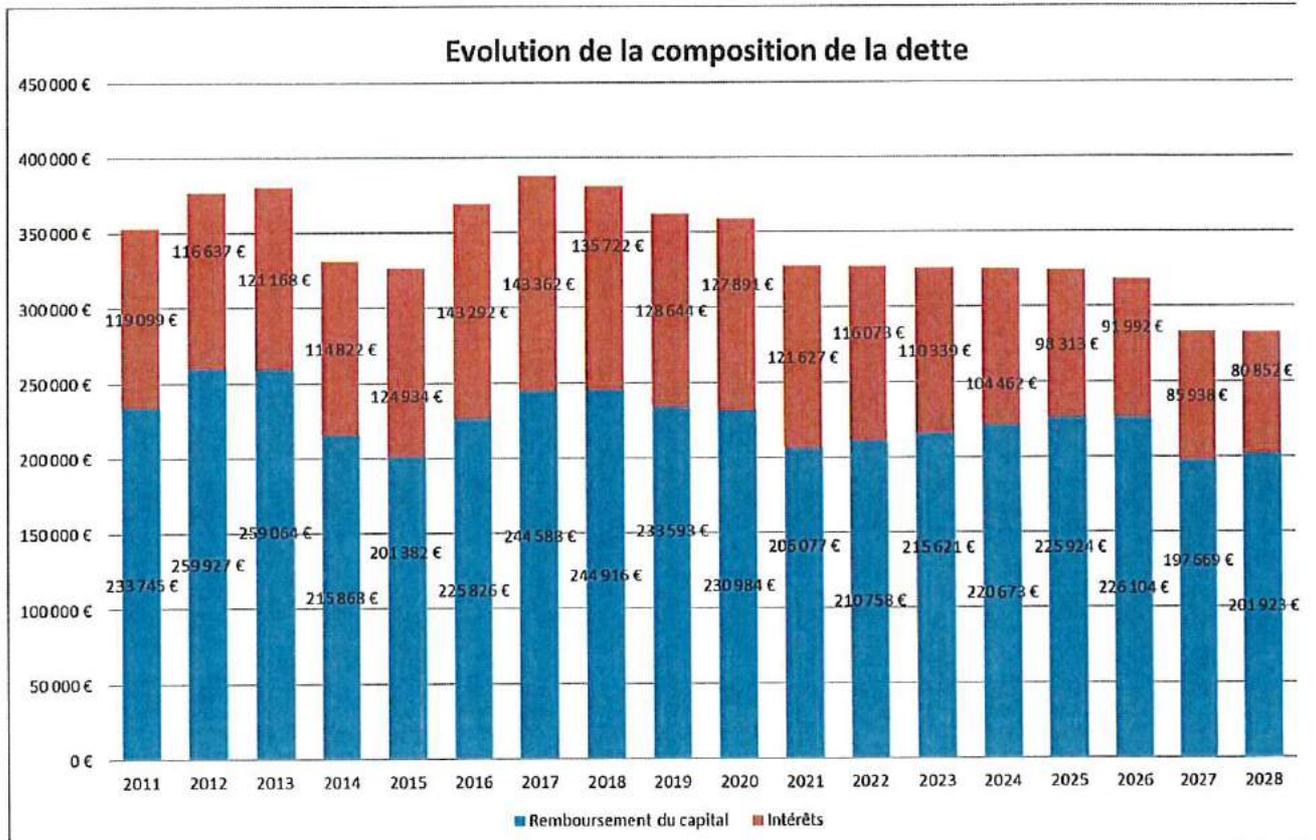
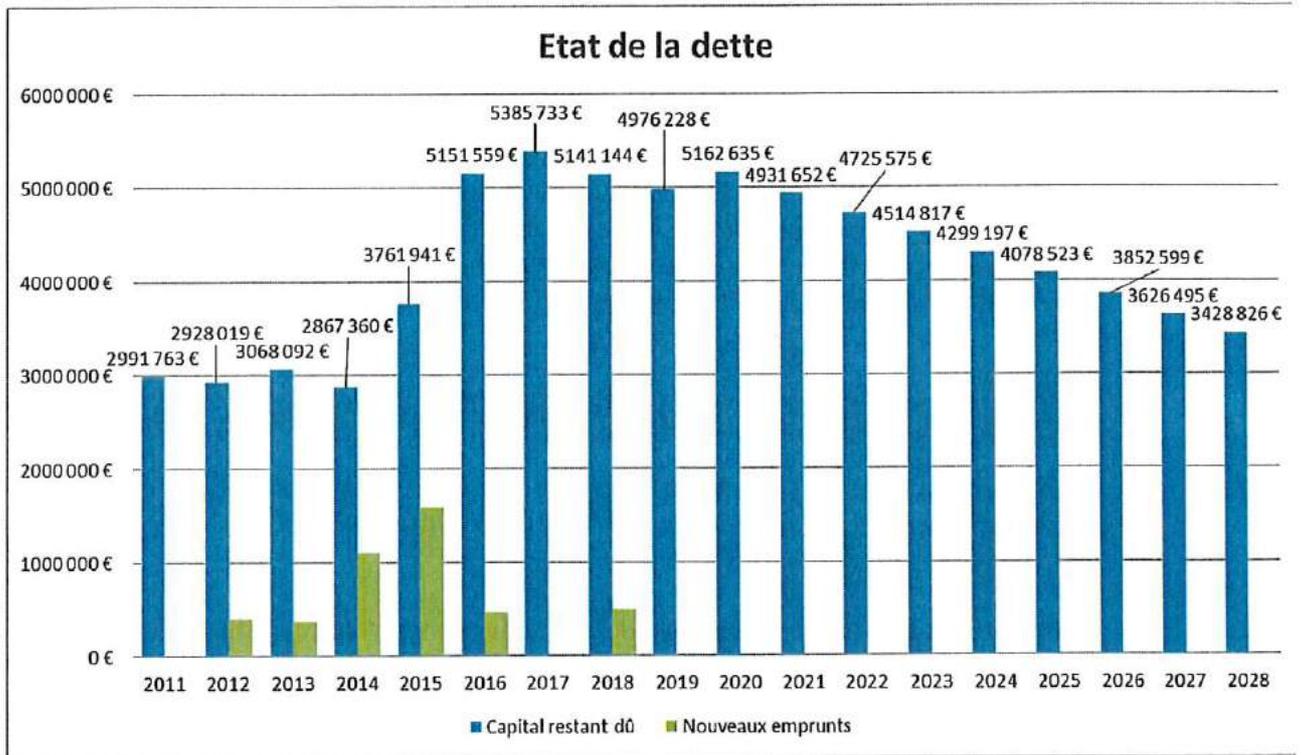
Etat de la dette

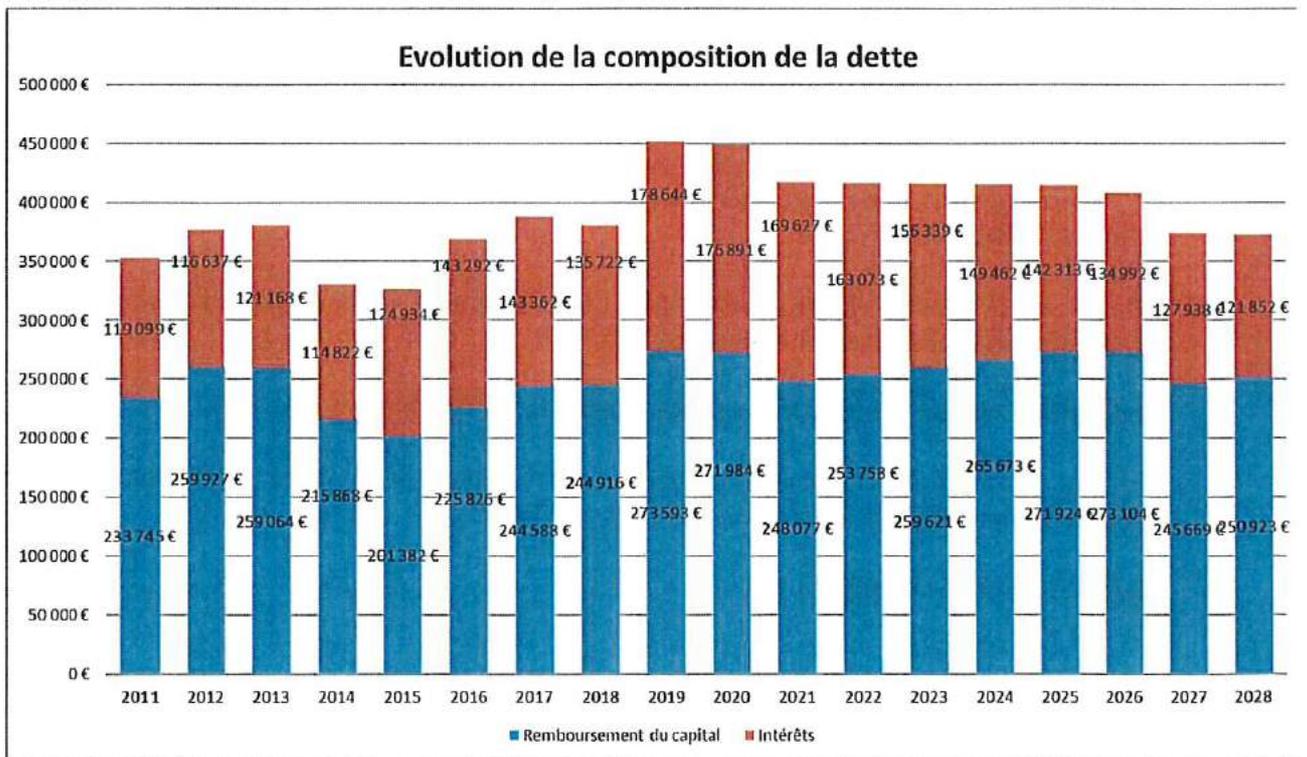
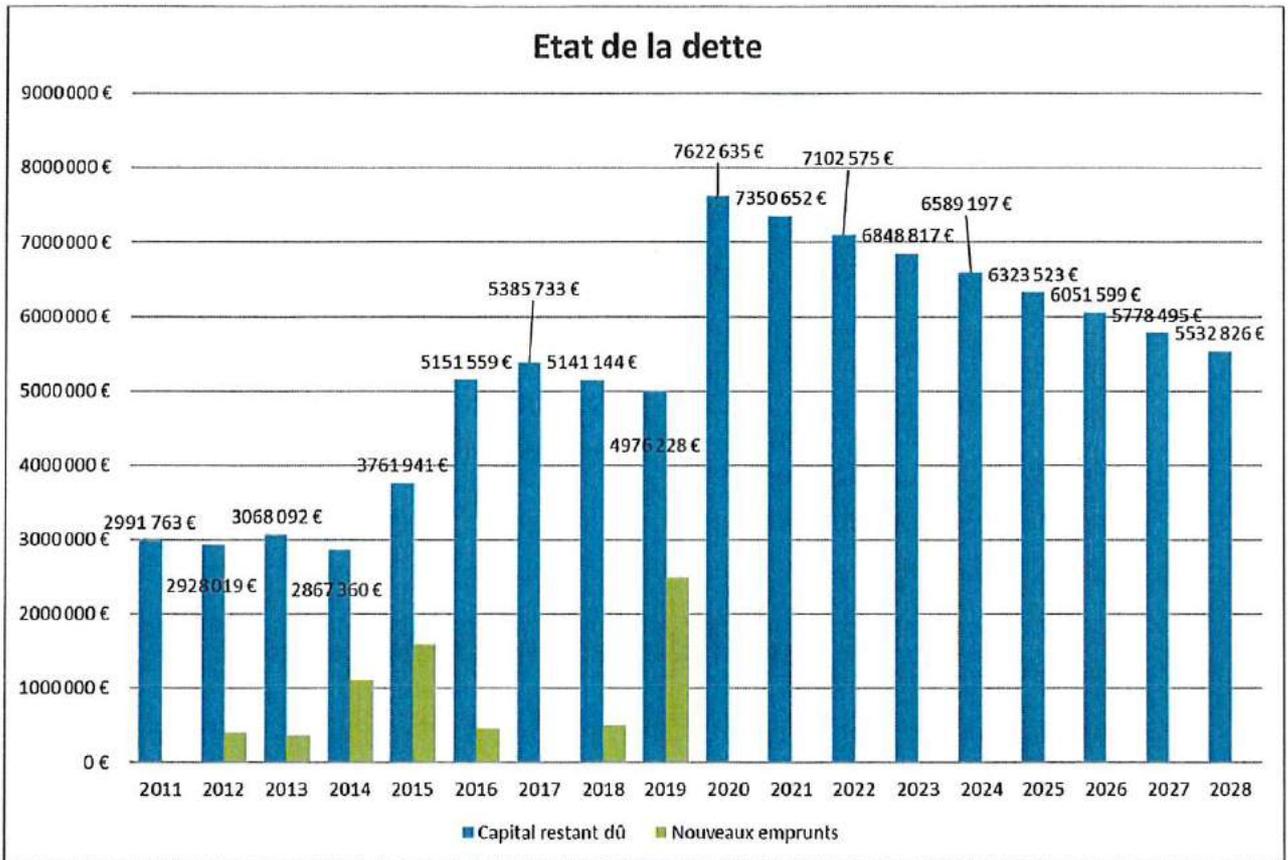
Le capital restant à rembourser en 2019 est de 4 976 000 euros, contre 5 141 000 euros en 2018. Le capital restant dû est composé de 3 930 000 euros en taux fixe, 1 050 000 euros à taux révisable et 161 000 euros en taux variable.

Le montant des annuités d'emprunts est de 362 000 euros sur 2019. Il diminuerait jusqu'en 2021 (327 000 euros), si aucun nouvel emprunt n'était contracté.

Il est envisagé en 2019 de faire appel à l'emprunt pour engager les travaux programmés, environ 2 500 000 euros (fonction des aides qui seront attribuées de l'Agence de l'Eau). Le recours à l'emprunt représente des annuités supplémentaires d'environ 90 000 euros. A noter que l'essentiel des travaux programmés dans le budget 2019 sera réalisé sur 2 ans (2019-2020). L'emprunt proposé couvrira les besoins de financement sur ces deux années.

Etat de la dette actuelle



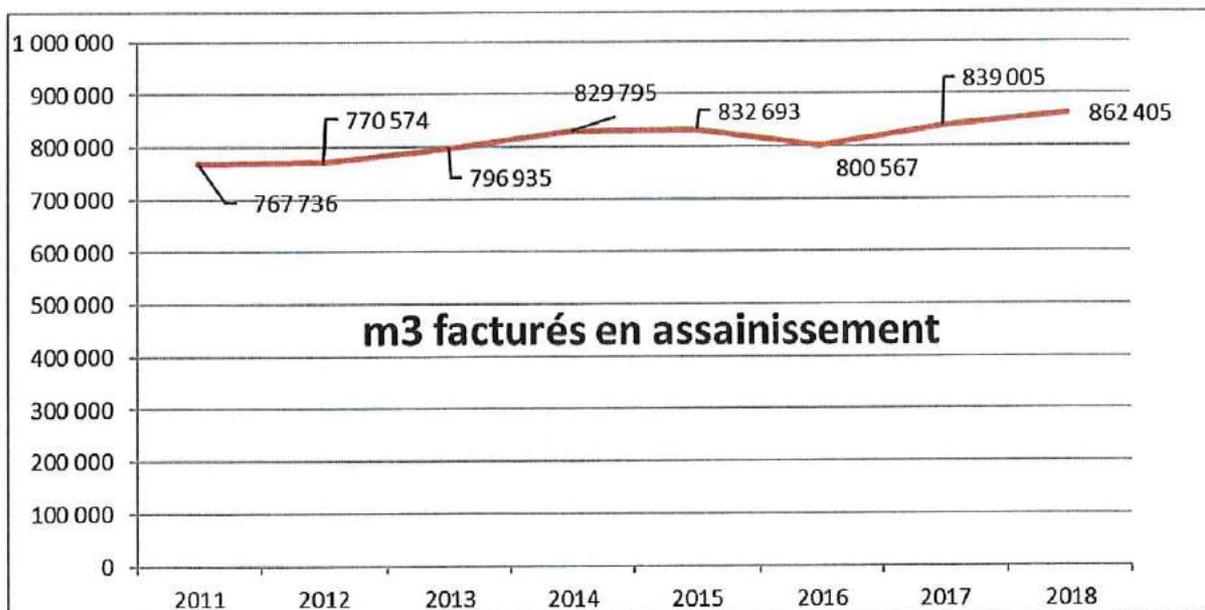


Évolution des recettes : redevance

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturé en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années, d'environ 1,5 % par an.

Cette baisse a cependant été atténuée en raison de l'intégration de nouvelles communes et de l'augmentation de la collecte des eaux usées dans certaines communes (Bretagne, Croix, Florimont et Courtelevant notamment), et une hausse des consommations durant la période de sécheresse.

Il est d'environ 860 000 m³ en 2018.



☞ Nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2019 aux abonnés de l'ordre de 840 000 m³

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Communautaire a défini un prix unique de la redevance assainissement à 1,75 euros/m³.

La redevance représenterait alors une recette de 1 470 000 euros en 2019.

S'ajoute 0,15 euros/m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau (0,155€ en 2018).

La TVA appliquée est à 10%.

Tableau comparatif du coût de l'assainissement

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (taux national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance modernisation réseau de collecte en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 10%)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST	1,75	0	0,155	228,60	22,86	251,46
Moyenne nationale (10 000 – 50000 hab) (taux 2015)	1,7995	0	0,155	234,54	23,45	257,99
Moyenne nationale (taux 2015)	1,6708	0	0,155	219,10	21,91	241,00
PMA (Montbéliard)	1,2833	0	0,155	172,60	17,25	189,86
Grand Belfort (Belfort)	1,70	20	0,155	242,60	24,26	266,86
CCVS (ex-Pays sous vosgien)	3,95	0	0,155	492,60	49,26	541,86
CCVS (ex-Haute Savoureuse)	1,63	66	0,155	280,20	28,02	308,62

Les investissements 2018

Les investissements 2018 ont été marqués par :

- la finalisation de l'étude sur le fonctionnement hydraulique du réseau et de la station d'épuration de Faverois (13 000 € HT).

- les travaux pour un montant de 1 233 000 euros (dont 37 000 euros d'aide de l'Agence de l'Eau + 164 000 euros de DETR) :

- finalisation de la station d'épuration de Florimont et de son réseau de transfert (25 000 euros HT),
- finalisation des travaux de mise en séparatif sur Fêche l'Eglise (29 000 euros HT),
- mise en séparatif de réseaux sur Joncherey, rue d'Alsace (256 000 euros HT),
- mise en séparatif de réseaux sur Delle, secteur du collège (401 000 euros HT),
- mise en séparatif de réseaux sur Courtelevant, secteur Nord (368 000 euros HT),
- réduction des eaux claires parasites par des clapets anti-retours (57 000 euros HT),
- remplacement du dégrilleur de la station d'épuration de Grandvillars (63 000 euros HT),
- maîtrise d'œuvre pour la création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne (25 000 euros HT),
- maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt (15 000 euros HT),
- maîtrise d'œuvre pour les mises en séparatif du quartier du collège à Delle, de la rue d'Alsace à Joncherey et d'une première tranche de travaux sur Courtelevant (19 000 euros HT).

Rappel des investissements sur les 6 dernières années (2013-2018)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Investissement annuel en euros HT	280 000	492 000	512 000	1 438 000	1 396 000	2 710 000	1 484 000	1 246 000

Une image du compte administratif 2018

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2018 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 367 000 euros et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 1 022 000 euros.
- A la **section d'investissement**, un déficit de 257 000 euros pour 2018 et un déficit de 144 000 euros en incluant l'excédent reporté 2017.
- Des **restes à réaliser** excédentaires à hauteur de 507 000 €.

☞ soit un excédent global fin 2018 s'établissant à hauteur de 1 444 000 € en y intégrant les restes à réaliser.

Un emprunt de 500 000 euros a été contracté pour faire face aux dépenses d'investissement.

	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	367 002,76 €	655 278,34 €	1 022 281,10 €	Dépenses	315 215,83 €
Investissement	-257 495,86 €	112 781,09 €	-144 714,77 €	Recettes	881 417,00 €
Total cumulé			1 443 767,50 €		

Les grandes lignes du Budget primitif 2019

En fonctionnement

Les dépenses 2019 – 3 143 000 euros

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 067 000 € dont :

-frais du personnel affecté par la CCST	407 000 €
-marché de travaux, entretien, réparation	340 000 €
-analyses et études	10 000 €
-contrat de gestion des boues	80 000 €
-énergie	120 000 €
-charges de gestion	110 000 €

Impôts et taxes dont

- redevance pollution (Agence de l'Eau)	140 000 €
---	-----------

Charges financières (intérêts d'emprunts)	181 000 €
--	-----------

Dotation aux amortissements	790 000 €
------------------------------------	-----------

Dépenses imprévues	15 000 €
---------------------------	----------

Admissions non valeurs	15 000 €
-------------------------------	----------

Charges exceptionnelles	205 000 €
--------------------------------	-----------

(participation raccordement Fêche l'Eglise sur PMA / dépollution bassin)

Provisions pour risques	30 000 €
--------------------------------	----------

Virement section investissement	700 000 €
--	-----------

Les recettes 2019 – 2 347 000 euros

Vente d'eau et travaux aux abonnés	1 470 000 €
---	-------------

Travaux facturés aux abonnés	55 000 €
-------------------------------------	----------

Redevance modernisation des réseaux de collecte	140 000 €
--	-----------

Participation assainissement collectif	75 000 €
---	----------

Participation des particuliers pour branchements Courtelevant	207 000 €
--	-----------

Prime épuration (Agence de l'Eau)	75 000 €
--	----------

Participation communes extérieures...	55 000 €
--	----------

Amortissement subventions	270 000 €
----------------------------------	-----------

☞ Le déficit de l'année 2019 de 796 000 € est compensé par l'excédent 2018 de 877 000 €, d'où un excédent de 81 000 €.

Les dépenses 2019 – 6 654 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- **pour le remboursement d'emprunts en capital,** 284 000 €
- **pour l'amortissement des subventions,** 270 000 €
- **pour les opérations patrimoniales,** 250 000 €
- **pour couvrir les restes à réaliser,** 315 000 €
- **pour les immobilisations en cours** 100 000 €

Les restes à réaliser concernent principalement :

- **la mise en séparatif sur Courtelevant** 18 000 €
- **la réparation de la vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars** 45 000 €
- **le solde des travaux sur la station d'épuration de Florimont** 100 000 €
- **la maîtrise d'œuvre du projet d'assainissement sur Froidefontaine, Brebotte et Grosne** 120 000 €
- **la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt** 22 000 €

Les travaux à engager sur 2019 représentent 5 435 000 euros dont :

- **la mise en séparatif du quartier des Fonteneilles à Beaucourt,** 290 000 €
- **la mise en séparatif d'une première tranche de travaux sur Florimont,** 700 000 €
- **le lancement de la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la création d'un bassin d'orage en amont** 2 260 000 €
- **la création de la station d'épuration de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ainsi qu'une première tranche de création de réseau,** 2 025 000 €
- **réparation de la seconde vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars,** 50 000 €
- **réhabilitation du poste de refoulement rue du Four à Chaux à Beaucourt,** 70 000 €
- **la refonte de la télégestion des sites d'assainissement (mutualisation avec service des eaux).** 40 000 €

Les recettes 2019 – 6 718 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- de provision aux amortissements,	790 000 €
- pour les opérations patrimoniales,	250 000 €
- de virement depuis la section de fonctionnement,	700 000 €
- pour les restes à réaliser,	881 000 €
- pour les immobilisations en cours	100 000 €

Des aides de l'Agence de l'Eau sont attendues notamment pour les travaux :

-la mise en séparatif du quartier des Fonteneilles à Beaucourt 87 000 €

-la création d'une station d'épuration pour Froidefontaine, Brebotte, Grosne 630 000 €

-la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt 600 000 € avec augmentation du bassin d'orage

La perception de DETR est estimée à 180 000 euros (mise en séparatif du quartier des Fonteneilles et première tranche de travaux à Florimont).

Un emprunt de 2 500 000 euros est proposé pour prendre en charge les travaux. Cet emprunt couvrira les deux projets principaux (stations d'épuration de Froidefontaine/Brebotte/Grosne et Beaucourt) qui s'étaleront sur 2019-2020.

La planification définie lors du schéma d'investissement de 2015 est respectée.

☛ L'excédent de l'année 2019 est de 64 000 €.

	Budget 2019	Résultat 2018	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-796 000	877 000	81 000
Investissement	64 000	0	64 000
Total	-732 000	877 000	145 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientaion Budgétaire,
- D'adopter le Débat d'Orientaion Budgétaire

Situation

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la CCST est entré en activité le 1^{er} janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

Bilan 2018

Le SPANC a réalisé :

- 28 certificats d'urbanisme,
- 17 permis de construire,
- 48 contrôles suite à travaux,
- 6 diagnostics d'installations existantes,
- 32 diagnostics suite à vente,
- 28 contrôles de maisons neuves.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé suite à des réhabilitations (à 90% subventionnés par l'Agence de l'Eau RMC) ou des constructions.

En termes d'entretien des systèmes, 47 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est constant depuis 4 ans (de 2015 à 2017 : 38, 54, 60).

Objectifs 2019

L'année 2019 sera basée principalement :

- sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif (Faverois, Delle, Joncherey, Beaucourt),
- les contrôles de fonctionnement sur Saint-Dizier-l'Évêque (date des contrôles de l'existant 2009-2010),
- et les mises aux normes en lien avec les démarches globales d'aides financières à la réhabilitation.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur la Suarcine-Vendeline (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité) 165 dispositifs pourront être réhabilités. Actuellement, 86 dispositifs ont fait l'objet d'une mise aux normes.

Deux autres demandes d'aide sont en cours avec l'Agence de l'Eau pour 21 dispositifs chacune. 11 dispositifs ont été réhabilités.

A noter que les aides de l'Agence de l'Eau RMC à la réhabilitation sont arrêtées dans le cadre de son nouveau programme (2019-2025).

Dépenses 2019

Une somme de 15 000 euros est affectée pour 2019 pour le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps).

Une somme de 20 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 300 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation.

Une somme de 2 000 euros est affectée pour les ANV, et de 3 250 euros pour les charges exceptionnelles.

Recettes 2019

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 2 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2019 est de 100 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63,51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant
- 56,87 euros HT (60 euros TTC) pour le contrôle de bon fonctionnement
- 127,01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 3 000 euros.

Une somme de 20 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Une somme de 272 580 euros est affectée pour les subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre des projets de réhabilitation.

Un excédent de 42 670 euros est cumulé en fin de budget 2018.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 340 250 euros HT.

Les grandes lignes du Budget Primitif 2019

En fonctionnement

En dépenses :

Charges à caractère général

• poste technicien	15 000 €
• entretien des systèmes d'assainissement	20 000 €
• soutien des particuliers à la réhabilitation	300 000 €
• dépenses imprévues/admissions en non-valeur	5 250 €

En recettes :

• Aide Agence de l'Eau réhabilitation	272 580 €
• Recettes (paiement des contrôles)	5 000 €
• Paiement de l'entretien par les particuliers	20 000 €

Excédent 2018 42 670 €

Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 340 250 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte du débat d'Orientation Budgétaire,
- De valider le Débat d'Orientation Budgétaire.

2019-02-06 Vote du DOB-Service Ordures Ménagères sur la base d'un rapport

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

- Des tarifs à l'incinération qui ne changent pas :

Afin d'être en capacité de concrétiser des partenariats extérieurs, le SERTRID a modifié son mode de tarification en 2018 comme suit :

Le montant de la tonne incinérée a donc été fixé à 71.20 € HT et hors TGAP.

Le montant de la part fixe s'élève pour notre collectivité à 366 711 €.

Ce mode de tarification permet non seulement au syndicat de pouvoir répondre à des marchés extérieurs permettant de combler le vide de fours structurel, mais il a permis également à notre collectivité une économie relative à la TVA de la part fixe.

Pour mémoire, en 2015 et 2016, notre collectivité avait absorbé 16.63 % d'augmentation du coût de l'incinération (+ 115 612 €).

- Une perte de soutiens financiers :

Le nouveau barème F CITEO impose des conditions au versement des soutiens financiers, basées sur l'année de référence qui est 2016.

En effet, ce barème comporte toujours les versements des soutiens versés sur les performances, mais également un contrat d'objectifs pour lequel trois cibles sont à atteindre (environ 60 000 € par cible) :

- Les performances de l'année 2018 doivent être supérieures à celle de l'année de référence. (cible atteinte +8%).

- Transmettre un plan d'actions pertinent après avoir élaboré un diagnostic de notre territoire sur les axes possibles nous permettant d'améliorer nos performances. (en cours d'élaboration).
- Un engagement sur une date de passage aux extensions des consignes de tri. (appel à projet octobre 2020 pour mise en place fin 2021, en parallèle avec le centre de tri).

Le plan d'actions est plus difficile à élaborer pour notre collectivité. Nos performances sont très élevées et nous n'avons plus beaucoup de marge de manœuvre pour progresser. La redevance incitative a été mis en place à la CCST il y a 14 ans et les marges de progression sont plus importantes les premières années. Seul CITEO (Eco-Emballages) valide la pertinence du plan d'actions proposé.

- Une nouvelle déchetterie :

Les travaux de la déchetterie de Florimont sont terminés depuis fin 2018, nous permettant une ouverture au public au 2 janvier 2019.

QUELQUES CHIFFRES :

	CCST	GBCA	NATIONAL
OM	155KG/HAB	262KG/HAB	288KG/HAB
Collecte Sélective	75KG/HAB	57KG/HAB	48KG/HAB

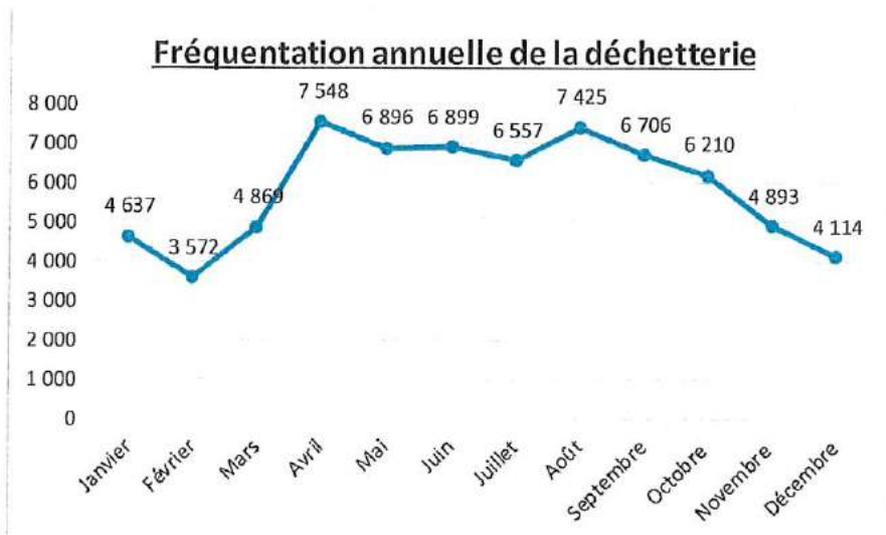
En 2018 avec 1 624 tonnes d'emballages ménagers collectés et recyclés, notre engagement a permis :

- l'économie de 1 142 tonnes de CO2 soit l'équivalent de 640 voitures circulant pendant une année,
- l'économie de 130 837 litres de pétrole soit l'équivalent de 1 137 pleins d'essence,
- la fabrication de 1 997 882 bouteilles de verre dans les verreries françaises.

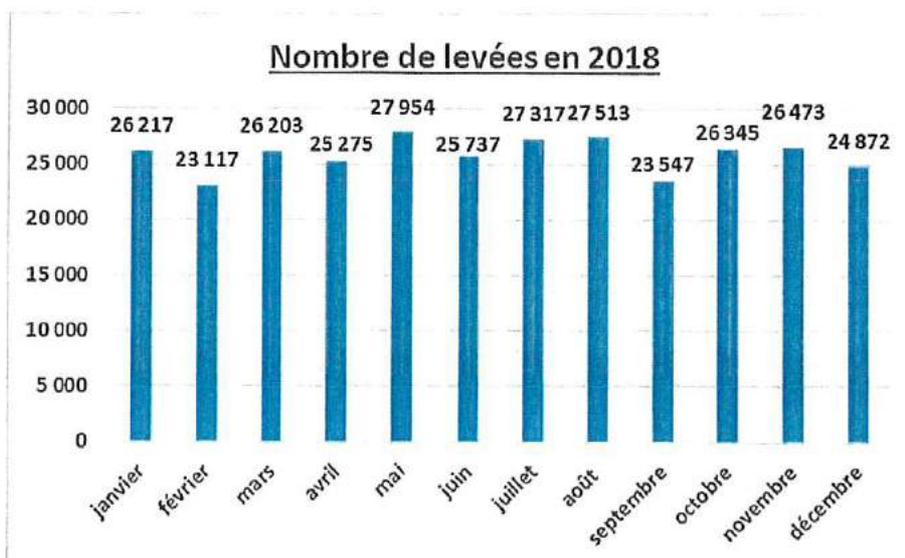
BILAN D'ACTIVITE :

Pour l'année 2018, nous avons comptabilisé 70 326 passages à la déchetterie de Fêche l'église, 310 570 levées de bacs, et distribué 9124 badges depuis la mise en place du contrôle d'accès.

Fréquentation de la déchetterie en 2018 (70 326 passages) :



Suivi annuel du nombre de levées de bacs 2018 (310 570 levées):



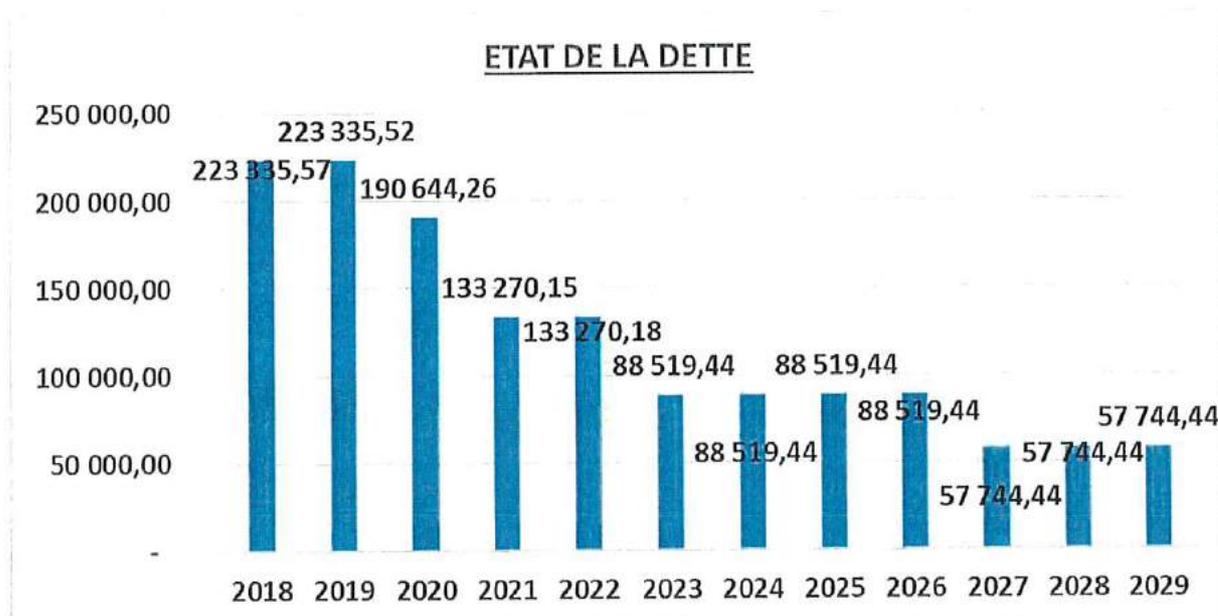
Les éléments marquants de 2018

L'année 2018 a été marquée par :

- L'attribution du marché d'acquisition d'un châssis-cabine de 19 tonnes de PTAC destiné à recevoir une benne à ordures ménagères de 16 m³ (LOT1), l'acquisition d'une benne à ordures ménagères (LOT 2), l'acquisition d'un lève conteneurs double peigne (LOT 3)
- La fin des travaux de construction de la déchetterie de FLORIMONT.

Etat actuel de la dette

Le capital restant dû en 2019 est de 1 261 320.60 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2019 sera de 223 335.57 € dont 190 633.77 € de capital et 32 701.80 € d'intérêts.



Les investissements 2018 : 993 996.50 €

Dont :

- La construction de la déchetterie de Florimont : 646 809.50 €
- L'achat de benne et bungalows : 95 616.24 €
- L'achat de bacs 23 356.08 €

Une image du compte administratif 2018

Les premières projections laissent apparaître :

En fonctionnement :

- un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **41 843.73 €** qui vient s'ajouter au résultat 2017 de **485 182.55 €** d'où un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 527 026.28 €**.

En investissement :

- un résultat déficitaire à la section d'investissement de -604 343.34 € compensé par un résultat 2017 de 853 114.31 € d'où excédent global de 248 770.97 €.
- des restes à réaliser à hauteur de 323 739.27 € en dépenses, et à hauteur de 207 098.50 € en recettes.
- Soit un excédent global y compris RAR de : 132 130.20 €

	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	41 843.73 €	485 182.55 €	527 026.28 €	Dépenses	323 739.27 €
Investissement	-604 343.34 €	853 114.31 €	248 770.97 €	Recettes	207 098.50 €
Total cumulé			775 797.25 €		- 116 640.77 €

Les projets

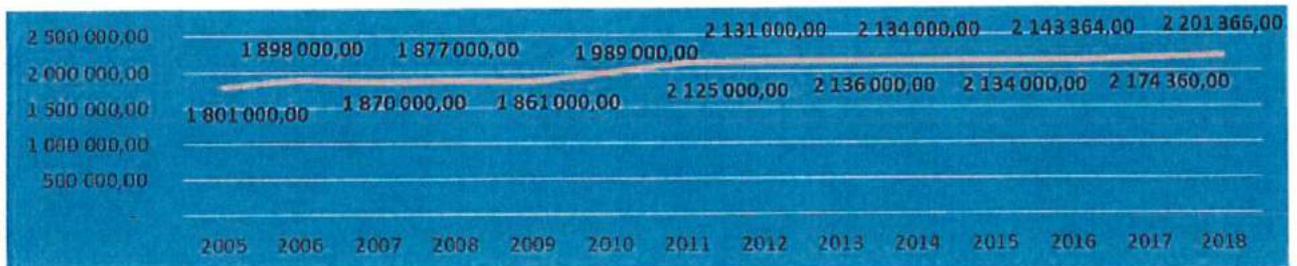
L'année 2019 sera notamment consacrée à l'entretien de la déchetterie de Fêche l'Eglise, qui a besoin de quelques travaux de réfection (bungalows, enrobé, quais).

En 2016, nous avons effectué des caractérisations sur un échantillon d'ordures ménagères provenant de la CCST.

Les résultats révélaient une forte présence de verre dans les bacs bleus, c'est pourquoi, cette année encore nous mettrons des actions en place visant à inciter les usagers à utiliser nos éco-points. (mise en valeur des bennes, campagne d'incitation...)

En 2019, nous commencerons la réflexion sur la mise en place de la collecte des bio-déchets en séparé (obligation règlementaire pour 2025).

Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du nombre de présentations du bac bleu.

Notre collectivité a fait le choix d'augmenter de 3% la redevance en 2017, après avoir absorbé deux augmentations du tarif à l'incinération de 17 % en deux ans.

Les grandes lignes du budget primitif 2019

En fonctionnement

Les dépenses 2019 : 3 121 250.00 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel représentent €	1 880 250.00
Traitement des déchets 000.00 €	1 539
Frais de personnel €	890 000.00
Carburants €	90 000.00
Entretien matériel roulant €	100 000.00
Charges financières (intérêts d'emprunts)	36 000.00 €
Dotation aux amortissements	290 000.00 €

Les recettes 2019 : 3 467 550.89 €

Dont notamment :

• Participation des usagers	2 200 000.00 €
• Soutien des Eco-organismes	415 300.00 €
• Vente de matériaux	201 000.00 €
• Excédent reporté	542 812.11 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 330 515.06 € à la fin de l'exercice 2019.

(sans report : -196 511.22 €)

En investissement

Les dépenses 2019 : 790 226.37 €

Dont notamment :

• Remboursement d'emprunts en capital	190 633.77 €
• Restes à réaliser	323 739.27 €
• Installations générales	50 000.00 €
• Matériel de transport	150 000.00 €
• Autres	47 252.07 €

Une enveloppe de 221 000 € sera disponible pour diverses opérations : la réfection de l'enrobé et des bungalows de la déchetterie de Fêche l'Eglise, l'acquisition d'un camion à bras hydraulique, l'achat de bacs et d'éco-points verre, l'achat de mobilier et de matériel informatique.

Les recettes 2019 : 790 226.37 €

Dont notamment :

• Provision aux amortissements	290 000.00 €
• FCTVA	44 356.90 €
• Restes à réaliser	207 098.50 €
• Excédent reporté	248 770.97 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 790 226.37 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orienta**tion** Budgétaire,**
- **De valider le Débat d'Orienta**tion** Budgétaire.**

2019-02-07 Vote du DOB-GEMAPI sur la base d'un rapport

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une nouvelle compétence de la CCST depuis le 1^{er} Janvier 2018. La GEMAPI vise à améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides tout en prenant en compte le risque inondation et en essayant de le limiter. Elle se caractérise autour de 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7):

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
 - coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau
 - gestion de la ripisylve
- La défense contre les inondations
 - gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
 - suppression des seuils/barrages, restauration morphologique.

La CCST est concernée sur son territoire par plusieurs cours d'eau :

- Pour le bassin versant de l'Allaine : l'Allaine, l'Adour-Batte, la Covatte, la Vendeline et la Coeuvalte
- Pour le bassin versant de la Bourbeuse : la Bourbeuse, l'Ecrevisse, la Madamelle, la Suarcine, l'Esclauses, le Préra et la Lutter.

La gestion des milieux aquatiques n'est pas une politique nouvelle dans le Sud Territoire. En effet, dès le début des années 2000, sous l'impulsion de la région Franche-Comté, un état des lieux du bassin versant de l'Allaine a été réalisé et, à partir de 2010, un contrat rivière franco-suisse a vu le jour. La CCST pilotait ce contrat rivière en étroite collaboration avec les acteurs du territoire afin d'aboutir à un projet concerté et partagé par tous.

Les éléments marquants de 2018

- 01.01.2018 : Prise de compétence GEMAPI
- 01.2018 : Lancement de l'étude « Restauration de l'Allaine »
- 02.07.2018 : Organisation du premier COPIL, synonyme de lancement officiel de la démarche « Restauration de l'Allaine »
- 14.12.2018 : Présentation du projet de « Restauration de l'Allaine » devant les membres de la CLE du SAGE Allan et à Madame la Préfète

Situation 2018 :

L'année 2018 a principalement été consacrée à l'engagement des projets de restauration du bassin de l'Allaine. L'étude préliminaire sur les tronçons « Delle – Thiancourt - Joncherey – Grandvillars » a ainsi été lancée dès Janvier 2018 et les premiers résultats ont été présentés fin Mai lors du premier comité technique et début Juillet à un public plus large lors d'un comité de pilotage. Plusieurs réunions entre le bureau d'étude et la CCST ont eu lieu au cours du second semestre pour affiner le projet. Ces réunions ont abouti à l'élargissement du périmètre d'étude à la Covatte jusqu'à la lagune de Faverois. Des expertises complémentaires ont ainsi été réalisées sur ce tronçon au cours de l'été et l'automne. Le projet de « Restauration de l'Allaine » (hors centre ville de Delle) concerne désormais 10.9 km de cours d'eau (7.3 km sur l'Allaine et 3.6 km sur la Covatte). Ce projet a été présenté mi décembre à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Allan ainsi qu'à Madame la Préfète.

Dans le même temps, les premiers échanges ont été entrepris avec les propriétaires privés concernés par le projet. Dans ce cadre, la CCST est devenue propriétaire du seuil des Roselets et d'une partie du canal des Forges pour l'euro symbolique.

Concernant le tronçon « Centre ville de Delle », des discussions avec la Ville de Delle ont été engagées au cours du second semestre 2018 afin d'aboutir début 2019 à la rédaction des pièces réglementaires pour le marché de maîtrise d'œuvre.

L'année 2018 a également été consacrée à la délimitation des contours de la GEMAPI à l'échelle du territoire de la CCST. Une commission composée d'élus représentatifs du territoire (chaque rivière est représentée par au moins un élu) a ainsi été créée. Elle s'est réunie une première fois au milieu du mois de Mars pour faire le point sur les attentes des élus vis-à-vis de la compétence GEMAPI.

L'année 2018 a également été marquée par l'accompagnement de la SEM Sud Développement pour la réalisation de travaux sur le canal des forges (réhabilitation des vannes de la prise d'eau, réhabilitation des vannes dans le site des forges, restauration des berges du canal dégradés par les ragondins) ce qui a permis, entre autres, de réduire les inondations sur le secteur de Grandvillars (rue sous l'auge).

Pour finir, des actions ponctuelles ont également été organisées notamment vis-à-vis du zéro-phyto (lancement des plans d'entretien pour 10 communes qui n'avaient jusqu'à maintenant pas bénéficié de ces outils) et des repères de crues (fin de l'étude).

Une image du compte administratif 2018

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2018 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 24 377.77 euros.

☞ **soit un excédent global fin 2018 s'établissant à hauteur de 24 377.77 € (pas de reste à réaliser).**

	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	24 377,77 €	0,00 €	24 377,77 €	Dépenses	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Recettes	0,00 €
Total cumulé					24 377,77 €

Orientations 2019

1/ Le projet Restauration de l'Allaine « Tronçon 1 – Centre ville de Delle » :

Le premier trimestre de l'année 2019 sera consacré à la recherche du maître d'œuvre pour ce projet. Le second et troisième trimestre devrait aboutir aux études avant-projet (AVP) et projet (PRO) et la fin d'année devrait être consacrée à la rédaction des documents réglementaires. Ce projet est conjointement réalisé avec la Ville de Delle qui prendra à sa charge la question de la passerelle piétonne, qui pose problème lors des crues (tablier trop bas par rapport aux deux ponts en amont et en aval ce qui occasionne des débordements à cet endroit). La CCST prendra, quant à elle, à sa charge les volets restauration morphologique de l'Allaine et continuité écologique (suppression du seuil).

Ce projet permettra d'un point de vue écologique de faire la jonction entre les deux parties restaurées dans le cadre du contrat de rivière Allaine.

(Début des études : 1^{er} trimestre 2019 / Début des travaux : 2020)

2/ Le projet Restauration de l'Allaine « Tronçons Delle – Thiancourt – Joncherey – Grandvillars » et tronçons complémentaires sur la Covatte :

Le premier trimestre de l'année 2019 sera consacré à la rédaction de l'étude avant projet sommaire (AVP sommaire) et des documents réglementaires permettant ainsi de déposer un pré-dossier auprès des autorités compétentes (Dossier Loi sur l'Eau). Ce premier trimestre sera également consacré au volet foncier afin d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique d'ici le début du second semestre. Des études faune/flore/zones humides seront également réalisées afin d'obtenir des données complémentaires pour le besoin du dossier réglementaire. Une communication spécifique sur le projet sera également engagée d'ici le second semestre. Enfin, d'ici la fin de l'année 2019, le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué après adoption du découpage par tronçons du projet. Différents comités techniques et de pilotage seront organisés afin de valider ces différentes étapes.

(Début des travaux : 2021)

3/ Délimiter les contours de la GEMAPI à l'échelle du territoire de la CCST :

La délimitation des contours de la GEMAPI devra être réalisée d'ici la fin d'année, date limite fixée par la loi pour la transition de la compétence GEMAPI au EPCI FP. La commission d'élus sera donc regroupée une à deux fois au cours de l'année afin de valider l'avancement de ces travaux. La commission d'élus devra également prendre en compte le transfert de la digue de la ZAC de l'Allaine entre la Ville de Delle et la CCST et adopter la mise à jour des consignes écrites, importantes pour la procédure à suivre lors de crues. Un rendu sera réalisé auprès du conseil communautaire une fois le travail effectué afin de le valider.

4/ Terminer les actions 2018 engagées :

L'année 2019 sera également l'occasion de continuer et terminer les actions engagées en 2017 et 2018 comme la mise en place de repères de crues ou encore la sensibilisation sur le zérophytosanitaire.

Les grandes lignes du budget primitif 2019

En fonctionnement

Les dépenses 2019 : 220 646.77 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel	100 646.77 €
• Frais de personnel	62 000.00 €
• Achats et variation de stocks (électricité, énergie, carburants, fournitures)	1 500.00 €
• Services extérieurs (frais véhicule, études zéro phyto, entretien, divers)	22 146.77 €
• Autres services extérieurs (frais locaux, frais d'animation)	15 000.00 €

Virement à l'investissement 118 500.00 €

Charges financières 1 500.00 €

Les recettes 2019 : 220 646.77 €

Dont notamment :

Taxe GEMAPI	125 000.00 €
Subventions (Agence de l'Eau, DREAL BFC)	71 269.00 €
Résultat Fonctionnement 2018 reporté	24 377.77 €

Le budget fonctionnement s'équilibre à hauteur de 220 646.77 €

En investissement

Les dépenses 2019: 242 752.00 €

Dont notamment :

Emprunts et dettes assimilées	1 800.00 €
Immobilisations incorporelles (Frais d'études et de recherches)	233 452.00 €
• Maîtrise d'œuvre + Frais enquête publique Projet « Restauration Allaine - Tronçon 1 » (Centre ville Delle)	50 000.00 €
• Etudes Avant Projet Sommaire Projet « Restauration Allaine – Plaine de l'Allaine entre Delle et Grandvillars »	83 452.00 €
• Maîtrise d'œuvre + Frais Projet « Restauration Allaine – Plaine de l'Allaine : Tronçon prioritaire »	100 000.00 €
Immobilisations corporelles	7 500.00 €
Matériel de bureau et informatique	2 500.00 €
Terrain (Pose des repères de crues)	5 000.00 €

Les recettes 2019 : 242 752.00€

Dont notamment :

Subventions d'investissements reçues	24 252.00 €
Virements du fonctionnement	118 500.00 €
Emprunts et dettes assimilées	100 000.00 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 242 752.00 €

	Résultat 2019	Résultat 2018 repris	Tous exercices confondus
FONCT	-24 377,77	24 377,77	0,00
INVEST	0,00	0,00	0,00
TOTAL année	-24 377,77	24 377,77	0,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire,
- De valider le Débat d'Orientation Budgétaire.

2019-02-08 Zone d'activités des Chauffeurs-Vente de foncier-
Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par M. EL BAHLOUL dirigeant de la société FC Dépannage 90 actuellement locataire d'une cellule de 300 m² dans le bâtiment relais des Chauffeurs. M. EL BAHLOUL souhaite acquérir une parcelle de terrain, sise aux Chauffeurs sur la partie haute de la Zone d'Activité, d'une superficie de 3 000 m² (30a) environ afin d'y installer son activité. Ce foncier est à détacher de la parcelle actuelle cadastrée section ZB 36 d'une contenance totale de 3 ha 35 a 51 ca.

Le prix de cession est fixé à quatorze euros hors taxe le mètre carré (14 € HT/m²) et la surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider le prix de cession de la parcelle à 14 € HT/ m² conformément à l'avis des Domaines hors frais notariés au bénéficiaire M. EL BAHLOUL ou à toute autre personne morale de droit privé,
- d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.

*Annexes: Plan provisoire.
Avis des Domaines.*

**2019-02-09 Proposition de renouvellement du partenariat avec le réseau de parrainage
Mouvement des Entreprises de France**
Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu la délibération n° 2017-05-09 du 27 juin 2017,
Vu la délibération n° 2018-03-19 du 05 Avril 2018,*

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée la première fois en 2016 par le réseau de parrainage du Mouvement des Entreprises de France en Franche Comté dans le cadre d'actions spécifiques mises en place pour l'emploi.

La Collectivité consciente des difficultés d'accès à l'emploi sur son territoire a décidé de soutenir, en 2016, financièrement et matériellement cette démarche par le biais d'une convention de partenariat d'une durée de 12 mois. Elle a ensuite décidé de poursuivre son soutien au cours de l'année 2017 et 2018.

Ce service, initié par le MEDEF du Doubs, s'appuie sur une écoute favorable des dirigeants d'entreprises en activité ou retraités, des Services de l'Etat en charge de l'Emploi sur le territoire, du Pôle Emploi, des Agences de travail (intérimaires), des organismes de formations, des branches professionnelles et des collectivités locales et territoriales. Le public concerné représente donc toute personne désireuse de s'insérer dans la vie active : chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes en fin d'études, personnes souhaitant renouer avec la vie professionnelle après une cessation d'activité, adultes à la sortie d'une formation qualifiante, personnes percevant le RMI, le RSA, les demandeurs d'emploi « seniors », les jeunes en formation d'apprentissage à la recherche d'une entreprise d'accueil...

La mise en relation entre le demandeur d'emploi et le groupe de parrainage se fait par le biais de la cellule emploi du MEDEF. La réception des candidatures des demandeurs d'emploi se fait auprès des prescripteurs que sont les organismes d'insertion, les Missions Locales, les Espaces Jeunes, Pôle Emploi ou par relation directe avec un membre du parrainage....

En tant que chef d'entreprise, le parrain apporte au demandeur d'emploi une part de son expérience professionnelle. Son rôle consiste à entendre et comprendre les motivations du demandeur d'emploi, analyser ses attentes et définir son objectif professionnel, le conseiller dans ses démarches auprès des entreprises, l'aider à améliorer ses méthodes de recherche d'emploi (rigueur, efficacité, suivi), l'aider également à la préparation de l'entretien d'embauche par des mises en situation réelles, lui apporter un soutien psychologique. Il met en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs (carnet d'adresses, offres d'emplois de la part des entreprises adhérentes et partenaires).

Le bilan du parrainage 2018 fait état de 25 personnes suivies (14 femmes et 11 hommes) avec 56% de sorties positives (toutes sorties sauf abandon et recherche d'emploi en cours) et 32 % de sorties en emploi durable (CDI, CDD ou MI > 6 mois, contrats aidés, contrat alternance, création d'Entreprise).

Le bilan complet est disponible sur demande.

Une proposition de renouvellement de convention vient de nous parvenir pour l'année 2019.

Le nombre minimum de demandeurs d'emploi parrainés au cours de 2019 s'élèvera à 20 personnes au minimum pour un coût total de « l'action réseau parrainage » de 8 500 € (huit mille cinq cents euros).

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- pour l'année 2019, de se prononcer favorablement au renouvellement de l'action de parrainage présentée ci-dessus permettant l'accompagnement de demandeurs d'emploi,
- d'approuver le versement d'une aide de 8 500 € (huit mille cinq cents euros) au MEDEF et de valider la nouvelle convention pour la mise en place de l'action,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Annexe : Convention 2019

